



Information Communale

Bulletin N° 015 - Décembre 2011

Le mot du Maire,



A quelques jours d'une nouvelle année, nous pouvons établir un bilan de nos activités municipales de 2011 et nous projeter vers 2012. Au cœur de nos festivités familiales que nous voulons les plus joyeuses, nous ne pouvons pas ignorer les difficultés actuelles et craindre davantage pour les prochaines années.

Cette année, nous avons concentré la plupart de nos efforts à reconstruire le mur de la place centrale, à créer une aire de jeux pour les adolescents, à changer les luminaires du lotissement « Le Parc », à réaménager le secrétariat de Mairie et à rendre la Mairie accessible aux personnes à mobilité réduite avec la réfection de la voirie et des réseaux du bas de la rue des Sauvages.

Après 6 mois de gros travaux, notre salle polyvalente est enfin disponible et le presbytère en cours de réhabilitation, sera prêt pour ses nouvelles affectations au printemps.

Avec de grandes incertitudes pour 2012, nous devons réviser sans doute notre programme d'investissement sur les projets importants, tel que celui de l'assainissement et de la réfection des réseaux. Car nous arrivons à la fin de notre phase d'études de réalisation et nous constatons déjà l'ampleur des dépenses et la forte baisse des subventions depuis 1 an où nous avons commencé ces études.

Nous sommes très conscients que le village manque encore beaucoup de commodités mais nous ne pouvons pas demander des efforts inconsidérés à notre population si les pouvoirs publics ne peuvent pas nous aider suffisamment. Nous ne voulons pas partir à l'aventure, à engager notre commune dans une trésorerie désastreuse à long terme, qui entrainerait la paralysie de toute intervention possible. La réduction du montant des crédits et l'augmentation des taux d'intérêts aux collectivités locales ne nous permettront pas d'hypothéquer l'avenir de notre collectivité.

Lors des vœux du Conseil municipal qui aura lieu le 14 janvier à 18 h à la salle polyvalente, je vous commenterai plus en détail les résultats et la conclusion de ce projet et d'autres souhaits pour améliorer la vie de chacun.

En attendant bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Pascal MAUROY

Pour joindre la mairie

54, rue de la République - 08410 Boulzicourt
Tél. 03 24 32 72 72 - Fax. 03 24 32 76 93

E. mail : mairie.boulzicourt@wanadoo.fr
Site internet : www.boulzicourt.fr

Horaires du secrétariat de mairie :

du lundi au vendredi
de 10h30 à 11h45 et de 14h à 18h

La permanence des élus : sur rendez-vous
de 18h à 19h en période scolaire.



la nouvelle entrée de la Mairie et de l'agence postale rue des Sauvages

Le samedi 14 janvier à 18h
à la Salle Polyvalente.

**Pascal Mauroy et les membres
du Conseil Municipal**

ont le plaisir de vous convier à la cérémonie
des vœux 2012 et de l'inauguration de la
salle Polyvalente, suivie d'un vin d'honneur.

**Avis aux nouveaux habitants de
Boulzicourt**

Pour faciliter les tâches administratives, les
nouveaux résidents de la Commune sont priés
de se faire connaître auprès du secrétariat de
Mairie, dès leur arrivée.

Résumé des délibérations du Conseil Municipal

Du 14 septembre 2011

- Décision d'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise « Façon Bois » concernant les travaux d'aménagement de la salle polyvalente (lot 4 : cloison-doublage-isolation). Ce dernier a pour objet d'arrêter le nouveau montant du marché qui passe à 35 904,80 € HT

au lieu de 30 892,00 € HT, montant initial du marché.

L'assemblée délibérante autorise le Maire à le signer.

- Décision d'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise « Vallogia » concernant les travaux d'aménagement de la salle polyvalente (lot 1 : Démolition-Gros œuvre-Réseaux). Ce dernier a pour objet d'arrêter le nouveau montant du marché qui passe à 69 828,12 € HT

au lieu de 65 828,12 € HT montant initial du marché.

L'assemblée autorise le Maire à le signer.

- Décision d'amortir toutes participations, subventions à verser et imputées au compte 204, sur une durée d'un an (montant n'excédant pas 5 000 euros et sur deux ans (montant compris entre 5 001 et 15 000 euros) et cinq ans au-delà de 15 000 euros, et ce pour tous budgets.

- Suite à l'avis d'appel public à la concurrence du 29 juin 2011 relatif aux travaux d'aménagement de la Rue du Moulin (marché à procédure adaptée), la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 Juillet 2011 et a procédé à l'ouverture des 7 offres. Après analyse de ces dernières, la Commission a décidé de retenir l'entreprise considérée la mieux-disante soit STP Vence et lui attribue le marché pour un montant TTC de 211 492,57 € soit 176 833,25 € HT.

- Acceptation de retenir comme prix d'estimation de la parcelle n°5 dans la forêt communale de Boulzicourt et dont la délivrance a été demandée, la somme de 4 058,00 € pour un volume de 451 m³.

- Décision de financer les travaux d'aménagement de la salle polyvalente et de viabilisation de la Rue du Rouge Biout, par un emprunt dont le montant sera défini à l'examen des propositions (entre 400 000 et 500 000 €), compte tenu des notifications de subventions reçues à ce jour.

Cet emprunt sera contracté sur une durée de 20 ou 25 ans à échéances constantes, après avoir pris connaissance des différentes propositions de divers établissements financiers. Le Conseil Municipal accepte les modalités ci-dessus et mandate le Maire pour mettre en place cet emprunt aux meilleures conditions.

- Décision de retirer le gravillonnage dans la petite

- Décision de retirer le gravillonnage dans la petite cour attenante à la salle polyvalente pour y mettre un goudronnage.

Le Maire donne lecture d'un courrier de la MGEN « Club des retraités et du temps libre » qui souhaiterait louer un local pour y mener leurs activités et permanences. Il propose à l'assemblée délibérante de louer à ce dernier, les deux salles attenantes se situant dans l'ancienne école maternelle rue de l'Eglise (dont un logement est occupé par un enseignant) au loyer mensuel de 350 € sans les charges.

- Acceptation d'une part, la location de ce local à la MGEN et décision d'autre part que soit rédigé un bail de location de 3 ans. Le prix du loyer ci-dessus est accepté. Le local sera loué dès la fin des travaux de réhabilitation du presbytère.

Le Conseil Municipal autorise enfin le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

- Le Maire informe l'assemblée que l'enseignant qui occupait à titre gratuit un logement communal rue de l'Eglise, en tant qu'instituteur, a été nommé Professeur des Ecoles et ne peut plus, par conséquent, prétendre à ce logement à titre gracieux. Aussi, convient-il de fixer un loyer mensuel.

Le Conseil Municipal, charge Messieurs Le Corre Bernard et Valet Jean-Pierre, Adjoints au Maire, de se rendre au logement de l'intéressé pour faire un état des lieux et ainsi proposer un loyer dont le montant sera évalué entre 400 et 500 € sans les charges. Un bail de location sera signé entre les parties et prendra effet à compter du 1^{er} Septembre 2011 pour une durée de 3 ans.

- Autorisation du paiement des répartitions de charges d'investissement en l'occurrence la répartition de l'échéance d'emprunt au SIVU, Pôle scolaire René Daumal qui s'élèvent à 18 353,03 € au compte 204158.

- Acceptation de disposer des deux agents techniques du SIETAV pour des travaux d'entretien d'espaces naturels et ruraux (en dehors du domaine de leurs compétences au sein du sietav), pour une durée maximum de 30 jours chacun à compter du 1^{er} Septembre 2011. La Commune signera une convention de mise à disposition avec le SIETAV ; un titre de recettes sera établi par ce dernier dont la commune devra s'acquitter, correspondant aux prestations effectuées par les deux agents.

Du 28 novembre 2011

-prendre en charge les factures de transport RDTA pour une partie des activités de leur centre aéré du mois de juillet 2011 soit :

- 144,00 € pour le transport de Boulzicourt à Charleville (piscine du Mont Olympe,
- 392,00 € pour le transport de Boulzicourt à Olizy Primat (Nocturnia).

- En raison du retard pris dans les travaux d'investissement de la salle polyvalente, la commune s'est vue dans l'obligation d'annuler deux réservations de salle effectuées pour les week-ends des 3 et 10 septembre 2011 (mariage et repas de famille) et de rechercher une autre salle dans une commune avoisinante soit Poix-Terron dans les deux cas. Le coût des ces deux locations s'élèvent à 1150 € , soit 575 € chacune.

Le Maire propose à son assemblée que soient prises en charge par la Commune, ces 2 sommes et qu'elles soient remboursées aux intéressés qui ont avancé cet argent à la commune de Poix-Terron.

Décision d'accepter le remboursement des deux locations. Un relevé d'identité bancaire et leur contrat de location leur seront demandés afin de procéder au versement des 575 € à chacun.

- Décision de régler les participations aux charges d'investissement du SIVU du pôle scolaire René Daumal (remboursement de capital sur prêt, dépenses investissement etc ...) au compte 204158.

- Décision de nommer la nouvelle voirie communale qui va desservir prochainement des parcelles de terrain dans le cadre des travaux de viabilisation (en sortie de village Rue du Moulin), la « Rue du Rouge Biout ».

- Dans le cadre des futurs travaux de restauration et de mise en sécurité de la statue Sainte-Catherine dont le montant s'élève à 2 517,58 € TTC, le Conseil Municipal demande des subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat-DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Le Maire précise qu'aucune autre aide n'a été accordée au titre de l'année 2011 de la part du Conseil Général.

- Décision d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association sportive de Boulzicourt d'un montant de 172 €.

- Décision de fixer les nouvelles modalités de réservation et les nouveaux tarifs et règlements de la salle polyvalente à compter du 1 er Janvier 2012.

- Décision d'annuler la délibération du 14 Mars 2011 et de rétablir une nouvelle délibération pour fixer le prix de l'eau de consommation 2011

- 2,993 € / m3 d'eau détaillé comme suit :

- Prix communal : 2,641 € / m3

- Redevance antipollution fixée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse : 0,352 € / m3

- Le contrat de Monsieur Hureaux Martial relatif à la gestion de l'agence postale communale de Boulzicourt, se termine le 31 Décembre 2011 (du 01/07/2011 au 31/12/2011). Le Maire propose de préparer à l'intéressé un second contrat d'une durée de 30 mois à compter du 1 er Janvier 2012 jusqu'au 30 juin 2014.

Le Conseil Municipal accepte le second contrat et charge le Maire de dresser et signer l'arrêté correspondant.

- Décision de rétablir le taux de plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

- Vu le code de la voirie routière et du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal de Boulzicourt du 14 Septembre 2011, proposant le classement dans le domaine public routier communal des parcelles cadastrées AC 699 et 701 et le lancement de l'enquête publique,

Vu la désignation de Madame Raymonde PAQUIS en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

Entendu les conclusions favorables du commissaire enquêteur.

Considérant que les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 31 Octobre 2011 au 16 Novembre 2011 inclus ne nécessitent pas de modifier le projet de classement soumis à l'enquête publique.

Considérant que le projet de classement tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, après en avoir délibéré:

Le Conseil Municipal décide d'approuver le classement des parcelles cadastrées AC 699 et 701 dans le domaine public routier communal de Boulzicourt, conformément au dossier annexé à la présente . Il rappelle que cette voie porte la

dénomination de « Rue du Rouge Biout ».

Le dossier approuvé de classement est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. La présente délibération sera affichée en Mairie durant un mois.

- Considérant que notre collectivité remplit les conditions visées à l'article L2224-6 du code général des collectivités territoriales, et, par mesure de simplification budgétaire, le Conseil Municipal décide :

- de fusionner les 2 budgets eau et assainissement avec effet au 01 Janvier 2012.

- d'autoriser le Trésorier de Charleville-Amendes, comptable, à intégrer les écritures constatées au compte de gestion 2011 du budget annexe « Assainissement » vers l'ex-budget « Eau » qui s'intitulera Budget « Eau et Assainissement »

- Le Maire expose à l'assemblée délibérante :

qu'il est nécessaire, pour les besoins du Service, d'augmenter la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi permanent à temps non complet d'Adjoint technique territorial 2e classe de Madame Liliane Bocquillon (28/35e) et de porter cette durée à temps complet à 35/35e .

- décision de créer l'emploi permanent à temps complet 35/35e d'adjoint technique territorial 2e classe, à compter du 1 er Janvier 2012.

- Décision de dégager les crédits correspondant et de déterminer ainsi les clauses de l'avenant sur la nouvelle base.

- Le Conseil Municipal informe que la population de Boulzicourt sera recensée du Jeudi 19 Janvier 2012 au 18 Février 2012, conformément à l'article 1 de l'arrêté du 05 Août 2003.

Un coordinateur sera nommé au sein du personnel de la commune ainsi que deux agents recenseurs.

La commune sera divisée en deux districts qui seront attribués aux deux agents recenseurs.

Le recensement est une enquête du système statistique public. A ce titre, les données collectées lors du recensement sont couvertes par la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques et par la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés.

- Décision d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association « la Jeunesse de Boulzicourt », de 100 €.

Recensement de la Population

Laurence Dutailly et Bruno Dupont, (employés du secrétariat de Mairie) seront nos agents recenseurs du **19 janvier au 18 février 2012**.

Ils seront munis d'une carte officielle et ils sont tenus au secret professionnel.

Ils viendront vous rencontrer à domicile pour vous remettre les questionnaires à remplir concernant les logements et les personnes qui y habitent. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle et obligatoire.



Etat Civil

Naissances

CACHARD Maëva (fille de Cachard Philippe et de Bart Virginie)
26 septembre 2011

DIDIER/LAVANCIER Pol (fils de Didier Marc et de Lavancier Alice)
07 octobre 2011

JACQUIER Noah (fils de Jacquier Michaël et de De Abreu Palharès Céline)
19 novembre 2011

Décès

MAILLARD Didier à l'âge de 52 ans
16 novembre 2011

GRIGNON Eliane à l'âge de 78 ans (veuve de BELLOY Robert)
16 novembre 2011

COURTOIS André à l'âge de 84 ans
17 novembre 2011

LANNOY Michel à l'âge de 81 ans
19 novembre 2011

LEONARD Francine à l'âge de 63 ans (veuve de CARLIER Bernard)
23 novembre 2011

DORNIER Jacqueline à l'âge de 68 ans (épouse de VALET Alain)
01 décembre 2011

Mariages

RENARD Gilles
PICARD Anne-Marie
08 octobre 2011

Tarifs de location de la Salle Polyvalente à partir du 1 er janvier 2012

Aux personnes habitant à extérieur de Boulzicourt *

<u>Location</u>	<u>Sans cuisine</u>	<u>Avec cuisine et vaisselle</u>	<u>Forfait de frais de fonctionnement</u>	<u>Observations</u>
Weekend	400 €	600 €	80 €	du vendredi 12h au lundi 10h
Journée	200 €	300 €	40 €	du mardi 8h au jeudi 18h .

Chèque de caution : 600 € - Salle rendue propre * - Chauffage du 01/10 au 30/04 inclus

Aux personnes habitant à Boulzicourt *

<u>Location</u>	<u>Sans cuisine</u>	<u>Avec cuisine et vaisselle</u>	<u>Forfait de frais de fonctionnement</u>	<u>Observations</u>
Weekend	200 €	300 €	40 €	du vendredi 12h au lundi 10h
Journée	100 €	150 €	20 €	du mardi 8h au jeudi 18h .
Journée obsèques	Gratuit	40 €	10 €	En priorité salle de Mairie. Avec percolateur+ cuisine+vaisselle.

Chèque de caution : 600 € - Salle rendue propre * - Chauffage du 01/10 au 30/04 inclus

Aux associations de Boulzicourt *

<u>Location</u>	<u>Sans cuisine</u>	<u>Avec cuisine et vaisselle</u>	<u>Forfait de frais de fonctionnement</u>	<u>Observations</u>
Assemblée générale	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Possibilité du lundi 14h au jeudi 18h..
Réunion	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Possibilité du lundi 14h au jeudi 18h..
Activité associative	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Possibilité du lundi 14h au jeudi 18h..
<u>Weekend</u>	*****	*****	*****	du vendredi 12h au lundi 10h
1 ère réservation	Gratuit	Gratuit	60 €	Participation aux frais de fonctionnement uniquement.
2 ème réservation	100 €	150 €	20 €	Tarif correspondant au prix de la journée pour les habitants de Boulzicourt.
3 ème réservation	200 €	300 €	40 €	Tarif correspondant au prix de la journée pour les habitants de Boulzicourt.

Chèque de caution : 600 € - Salle rendue propre * - Chauffage du 01/10 au 30/04 inclus

Tarif pour salle non rendue propre

Etat de la salle	Propre	Moyennement sale	Très sale
*****	*****	150 €	Montant du chèque de caution 600 €

Note aux associations

Toujours soucieux d'aider, au mieux de nos possibilités, nos associations, le Conseil Municipal demande à tous les représentants des associations de Boulzicourt de renouveler leur demande de subventions pour l'année 2012, avant le 15 février, accompagnée d'un rapport d'activité et de finances de l'année précédente, suivi des nouveaux projets pour 2012.

Célébration du 11 novembre



Remise de la médaille de bronze, du mérite, de l'UNC à Philippe Guilleret, par Robert Pâté, président de l'Union Locale des Anciens Combattants.



Hommage à nos disparus



Remise de l'insigne et de la médaille de porte drapeau de l'UNC à Christian Bilet.



Le vin d'honneur, dans la salle polyvalente qui vient d'être entièrement restaurée et qui attend l'inauguration officielle.

Nos dernières réalisations à peine achevées



Cette année, les anciens se sont retrouvés dans un cadre agréable créé par la rénovation entière des locaux, dont l'inauguration est prévue lors de la cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal.



Pour la 2^{ème} année consécutive la troupe «Welcom Cabaret» et l'orchestre «Anthracite» ont animé la journée festive organisée par le C.C.A.S pour les seniors de la Commune.

La remise des prix du concours des maisons fleuries et des illuminations, aura lieu le jeudi 2 février 2012, salle René Daumal de la Mairie à 19h30.



Le nouvel accès à la Mairie et à l'agence Postale par la rue des Sauvages, avec sa rampe piétonne inclinée et son parking réservé, permet dorénavant aux personnes à mobilité réduite d'améliorer leurs déplacements.



Le presbytère comportera 1 salle de catéchèse, 1 mini studio réservé au diocèse et 2 appartements en location.



Un chantier qui démarre



Une nouvelle rue qui desservira les futures constructions sur les terrains en voie de viabilisation.

Notre salle polyvalente est maintenant fonctionnelle, seules quelques finitions et un éclairage extérieur doivent compléter ce bel ensemble.

Nos travaux en cours

Anti-pigeons !



Une protection efficace contre les salissures des marches de l'église.

Quelques évènements

Cette année encore, beaucoup d'associations du village ont participé activement à l'élan de solidarité au profit du Téléthon organisé par la Municipalité de Boulzicourt

Nota:

la jeunesse de Boulzicourt a participé activement à ce déroulement en organisant la soirée du samedi soir, malheureusement nous n'avons pas pu obtenir une photo en raison d'un problème informatique.



Le lâcher de ballons organisé par les parents d'élèves



L'amicale canine ouvrant la marche



L'UCVB toujours dans la course



La danse de salon en piste



Les bonnes pâtes des seniors



Le Judo Jujitsu sur le tapis



La Gym de Boulzicourt en action



L' aviculture sur le pied

L'animation associative

ont eu lieu



L'UCVB a organisé sa plus grande compétition d'envergure de cyclo-cross de niveau national et frontalier. Ce fût une entière réussite.



La remise des prix a eu lieu en présence de Bérengère Poletti, députée de la circonscription.

Invitée par le lac, la troupe de théâtre «les 2 masques» de Vouziers a été très appréciée.



Un aperçu de la salle comble du pôle scolaire.

La journée de St Nicolas, organisée par les parents d'élèves a connu une grande ferveur.



L'arrivée du St Nicolas et de son inséparable compagnon, le père Fouettard



De bonnes friandises ont été remises à tous les enfants sages.



Denis Pérrette, un artiste de Boulzicourt dont le talent et la notoriété ne cessent de progresser, nous a confié récemment qu'il doit un peu de sa progression scénique, aux fondateurs du LAC.



Après René Daumal et Franz Bartelt qui ont vécu à Boulzicourt, un 3^{ème} laron est en train de faire parler de lui en poésie et en chanson.

Né à Boulzicourt, il y a 49 ans, il a vécu dans 6 endroits différents du village et a même réservé une concession au cimetière de celui-ci. C'est dire ô combien il aime son village et ses habitants...

Denis vient de sortir son 1^{er} disque intitulé «Sans Concession». Sur les 13 morceaux que comprend l'album, 6 viennent de lui et 5 de Franz Bartelt, puis 2 de Mobach.

Dans ses derniers textes, il est question de la mort, mais pour Denis, il ne s'agit pas de tristesse, mais «d'une prise de distance, sans pleurnicherie».

Il compense toutes ses angoisses par la création d'humour, c'est son combat à lui de vaincre ses peurs, ses peines et d'exprimer sa forte sensibilité et ses émotions aux autres. Comme il avoue: «on n'échappe à l'éphémère que par la création»

Dans quelques uns de ses textes on retrouve aussi le chanteur engagé aux allusions subtiles ou un peu crues se moquant de gens de pouvoir et de ceux qui les entourent.

Dans sa 1^{ère} scène, il y a 3 ans, il était seul avec sa guitare, maintenant il est entouré d'une dizaine de personnes : choristes, percussionniste et batteur.

L'Assemblée Générale ordinaire du lac est fixée au jeudi 19 janvier à 20 h en salle de Mairie.

L'Assemblée Générale de L'ARCOTEM aura lieu le jeudi 5 avril à 14 h à la salle polyvalente.